

## Comment référencer les sources?

### 1. Dois-je citer, paraphraser, ou résumer?

**a) Citer** : utiliser plus de quatre mots d'un autre texte, que vous mettez entre guillemets.

Il existe trois raisons de citer :

1. Illustrer ce que vous venez de dire – donner un exemple qui suit vos propres idées;
2. Présenter de l'information – que vous expliquez par la suite;
3. Présenter une phrase à analyser, une idée à laquelle vous répondez ou vous vous opposez.

Toute citation doit faire partie d'une de vos phrases. Vous pourriez ainsi écrire : « il existe trois raisons de citer » (PÉFI, 2017). Toute citation tronquée (où une partie est enlevée et remplacée par une ellipse : [...]) semblera suspecte et est déconseillée. Un renvoi à la page exacte est nécessaire.

CONSEIL: Comme règle générale, vous ne devriez pas avoir plus de deux citations par page, et pas plus d'une longue citation (en retrait, plus de trois lignes) par travail écrit. Ne laissez pas les auteurs de vos sources faire le travail à votre place!

**b) Paraphraser** : récrire dans ses propres mots les idées et le contenu d'un autre texte.

Vous paraphrasez pour relater une idée précise, un fait précis, présenté par un.e autre auteur.e, dont le texte est votre source d'information. Il s'agit ici de dire la même chose, mais autrement. Les termes et concepts précis demeureront les mêmes. Vous mentionnez le nom de l'auteur.e, soit dans la phrase (ou au début d'un paragraphe s'il y a plusieurs idées), soit dans la référence. Un renvoi à la page exacte où cette idée est exprimée est nécessaire.

**c) Résumer** : une synthèse de plusieurs idées ou un survol de la position soutenue par une source.

Le résumé sert à présenter une idée générale, présentée sur plusieurs pages. Il n'y a donc pas de données précises, de chiffres – seulement la position générale ou encore les conclusions d'un.e autre auteur.e. Vous mentionnez le nom de l'auteur.e dans la phrase (ou au début d'un paragraphe s'il y a plusieurs idées). Un renvoi aux pages où ces idées sont présentes est nécessaire.

**d) Éviter le plagiat** : Le plagiat est sévèrement sanctionné par l'Université. Voir à ce sujet:

- 1) <https://www.uregina.ca/student/registrar/publications/undergraduate-calendar/assets/pdf/2017-2018/attendance-evaluation.pdf>
- 2) <https://www.uregina.ca/arts/student-resources/avoiding-academic-misconduct/index.html>

Vous devez impérativement éviter de faire comme si vous étiez l’auteur de textes — phrase ou simple élément de phrase — que vous avez en réalité trouvés à diverses sources (encyclopédies, ouvrages, revues, Internet, etc.). Par conséquent, chaque fois que vous intégrez à votre travail une idée qui ne vous appartient pas, prenez soin de faire de votre emprunt une citation, sauf si cette idée est de notoriété publique et figure par exemple dans la plupart des dictionnaires.

Votre travail doit être intégralement produit en fonction du cours pour lequel il est fourni : il est interdit de réutiliser dans un cours un texte que vous avez déjà soumis dans un autre cours.

## 2. Comment effectuer des citations

Le texte que vous citez doit être mis entre guillemets français. Si ce texte comporte des guillemets, ceux-ci seront transformés, dans la citation, en guillemets anglais. (Exemple : « Il y a eu tout de suite une rafale de mitrailleuse et l’homme a crié “Non!”, comme toujours quand on meurt sans plaisir. ») Si votre citation dépasse trois lignes, elle sera composée en corps dix, à interligne simple et, sans guillemets, placée avec un retrait d’un centimètre par rapport à la marge de gauche. Par exemple:

À Noël, on a fait Chantal Goya, au palais des Congrès. Il n'y avait que des enfants. Elle est venue nous demander si on voulait bien taper dans nos mains et reprendre en chœur. On portait nos chaînes à gauche, réglementaires, la matraque à droite. Sur nos tee-shirts, on avait : *Chantal Goya*, et dans le dos : *Le soulier qui vole*. On frappait dans nos mains en chantant *Bécassine*. À la dernière du spectacle, on était un peu échauffés et on s'est battus à la sortie, entre *securit-dogs*. J'en ai expédié quatre à l'hôpital. M. Parminian, le patron de notre organisme, m'a suspendu pour violence en dehors des heures de service<sup>1</sup>.

Si la phrase d’un auteur est citée en partie et intégrée à votre propre phrase, placez le point après les guillemets fermants. (Exemple : Robinson se mit à « creuser une pirogue ».) Si la phrase est citée en entier sous la forme d’une proposition indépendante, placez-le avant les guillemets fermants. (Exemple : Certaines phrases de Tournier sont courtes : « Robinson se leva et fit quelques pas. »)

---

<sup>1</sup> Didier van Cauweleart, *Poisson d’amour*, Paris, Le Seuil, 1984, p. 19.

Accompagnez toute citation en langue étrangère d'une traduction en français. Celle-ci sera donnée dans une note avec le nom du traducteur ou la mention suivante : « C'est moi qui traduis. » (Exemple : Et Nelson a dit : « England expects every man to do his duty<sup>2</sup>. »)

Le texte que vous citez doit respecter l'organisation syntaxique de la phrase où il apparaît. Par exemple, si vous intégrez « Tenn, mon fidèle compagnon de traversée, m'est revenu. » en formulant cette phrase en discours transposé (style indirect), vous devez modifier les marques de la personne (Exemple : Robinson annonce que « Tenn, [s]on fidèle compagnon de traversée, [lui] est revenu ». )

Notez qu'une citation devant reprendre très exactement le texte original, toute modification doit apparaître entre crochets. Si vous ne reproduisez pas un ou plusieurs mots, cette coupure sera signalée par des points de suspension placés entre crochets. (Exemple : Robinson annonce que « Tenn, [s]on fidèle compagnon [...], [lui] est revenu ». )

### 3. Comment indiquer vos sources

Si votre professeur n'exige pas une autre méthode, appliquez celle qui suit.

Toute citation d'un auteur (privilégiez les sources premières : évitez les citations de seconde main, c'est-à-dire les textes d'un auteur cités par un autre auteur) doit être suivie d'un appel de note renvoyant à une note de référence. Tout titre d'ouvrage mentionné doit être suivi, à la première occurrence, d'un appel de note renvoyant à une notice bibliographique. Les appels de notes seront placés avant toute ponctuation et avant les guillemets fermants pour les citations dans le corps du texte<sup>3</sup>. Placées au bas de chaque page, les notes seront composées en corps 10, à interligne simple. Leur numérotation sera continue du début à la fin de votre travail.

Pour les livres, indiquez, dans l'ordre, prénom et nom de l'auteur, titre du livre en italique, traducteur (s'il y a lieu), lieu d'édition, éditeur, collection entre guillemets français, numéro dans la collection (s'il y a lieu : facultatif), année d'édition, année de la première édition entre crochets (s'il y a lieu), page(s). Tous ces éléments seront séparés par des virgules. Exemple :

Gilles Archambault, *Un après-midi de septembre*, Montréal, Boréal, coll. « Boréal compact », no 60, 1994 [1993], p. 32-33.

---

<sup>2</sup> « L'Angleterre s'attend à ce que chaque homme fasse son devoir » (C'est moi qui traduis.)

<sup>3</sup> Voici un exemple de note de bas de page.

Si un même livre est cité à de très nombreuses reprises dans votre travail, placez, après la première occurrence, la formule suivante :

Lise Fontaine, *États du lieu*, Montréal, l'Hexagone, coll. « Fictions », 1989, p. 75.  
Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *ÉL*, suivi du folio, et placées entre parenthèses dans le texte.

Pour un texte paru dans un périodique, indiquez, dans l'ordre, prénom et nom de l'auteur, titre entre guillemets français, traducteur (s'il y a lieu), titre du périodique en italique, volume (s'il y a lieu), numéro, saison (s'il y a lieu), année, page(s). Tous ces éléments seront séparés par des virgules. Exemple :

Guy Sylvestre, « Les livres », *La nouvelle revue canadienne*, vol. III, no 2, janvier-février 1954, p. 98.

Pour un texte paru dans un ouvrage collectif, indiquez, dans l'ordre, prénom et nom de l'auteur, titre entre guillemets français, traducteur (s'il y a lieu), nom du directeur de l'ouvrage collectif suivi de la mention « (dir.) », titre de l'ouvrage en italique, lieu d'édition, éditeur, collection entre guillemets français, année, page(s). Tous ces éléments seront séparés par des virgules. Exemple :

François Rigolot, « La lecture du nom propre : histoire et théorie », Martine Léonard et Élisabeth Nardout-Lafarge (dir.), *Le texte et le nom*, Montréal, XYZ éditeur, coll. « Documents », 1996, p. 19.

Composez en italique les titres de livres, de revues et de journaux. Les titres d'articles, de poèmes, de nouvelles ou de chapitres seront entre guillemets français. Pour les livres, articles, poèmes, nouvelles et chapitres, seule la première lettre comportera une majuscule (ex. : *L'hiver de force*). Cependant, pour les noms de revues ou de journaux, vous respecterez la graphie de la raison sociale (Exemple : *Le Devoir, Voix et Images*).

- Quand des citations qui se suivent sont tirées d'un même ouvrage, utilisez l'abréviation *Ibid.* pour la deuxième occurrence et les suivantes. (Exemple : *Ibid.*, p. 23. )

- Quand le même ouvrage est cité à plusieurs reprises, mais que les citations ne sont pas à la suite les unes des autres, procédez comme suit pour la deuxième occurrence et les suivantes : prénom et nom de l'auteur, *op. cit.*, page(s). Exemple : Janet Paterson, *op. cit.*, p. 38.

- Quand le même article est cité à plusieurs reprises, mais que les citations ne sont pas à la suite les unes des autres, procédez comme suit pour la deuxième occurrence et les suivantes : prénom et nom de l'auteur, *loc. cit.*, page(s). Exemple : Robert Major, *loc. cit.*, p. 40-41.

- Quand le nom d'un auteur apparaît dans deux notes qui se suivent, dans la deuxième, remplacez son nom par *Id.* Exemple : *Id.*, *Le fou solidaire*, Montréal, l'Hexagone, 1980.

- Quand plusieurs ouvrages d'un même auteur apparaissent dans les notes, n'utilisez plus *op. cit.* à partir de la deuxième occurrence de chacun des ouvrages, car il y aurait

confusion. Procédez comme suit : prénom et nom, titre de l'ouvrage, page(s). Exemple : Gilbert Langevin, *Le fou solidaire*, p. 20.

Pour un document en version électronique seulement, procédez ainsi :

Christian Milat, « Robbe-Grillet, Prométhée et Sisyphe écrivains », *@analyses*, dossier *Héroïsme et littérature, Héros sartriens et anti-sartriens*, <http://www.revue-analyses.org>, consulté le 12 octobre 2010.

Pour un site web, procédez ainsi :

Carroll, Lewis. *Alice's Adventures in Wonderland* (en ligne), Texinfo éd. 2.1, Dortmund (All.), WindSpiel, nov. 1994 (consulté le 10-2-1995). Sur Internet : URL:<http://www.germany.eu.net/books/carroll/alice.html>

#### 4. Comment présenter votre bibliographie

À la fin de votre travail, constituez votre bibliographie en reprenant toutes vos références, classées par ordre alphabétique des auteurs, dont le nom, cette fois, précédera le prénom. Veillez aussi à remplacer le folio d'un texte tiré d'un livre par le nombre de pages de l'ouvrage et celui d'un texte tiré d'un périodique ou d'un collectif par les pages de l'article ou du chapitre.

Dupriez, Bernard, *L'Étude des styles*, Paris, Marcel Didier, 1969, 365 pages.  
Poplyansky, Michael, « Unilinguisme québécois et bilinguisme acadien : les politiques linguistiques du Parti québécois et du Parti acadien, 1970-1978 », *Francophonies d'Amérique*, no 34, p. 155-171.

#### 5. Ressources supplémentaires

Guide du rédacteur, Termium.

<http://www.btb.termiumplus.gc.ca/redac-chap?lang=fra&lettr=chapsect12&info0=12#zz12>

Dernière mise à jour du document en septembre 2017.

Inspiré du *Guide de présentation des travaux*, Université d'Ottawa – Département de français, Comité du baccalauréat – 2010. Permission d'utilisation pour la Cité obtenue de Mme Lucie Joubert le 14 août 2017.